

# [Covid-19] Précarité des étudiant.e.s : l'université soutient les initiatives des associations étudiantes

Du 3 avril 2020 au 11 mai 2020



La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a pour but de financer l'accompagnement social, sanitaire, sportif et culturel des étudiant.e.s. En plus du FSDIE Urgence, la CVEC finance une aide exceptionnelle attribuée aux associations étudiantes venant en aide aux étudiant.e.s en situation de précarité et rencontrant des problèmes relatifs à l'alimentation, la santé physique et psychologique et le soutien aux études.

## Quels types d'initiatives cette aide financera-t-elle ?

Cette aide exceptionnelle est destinée à soutenir les associations étudiantes souhaitant intervenir auprès des étudiant.e.s en difficulté ou en situation de précarité sur trois problématiques importantes :

- \* L'**alimentation** : pour les étudiant.e.s en situation de précarité qui n'ont pas les moyens financiers de se nourrir ou ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé ou parce qu'ils/elles sont en situation de handicap
- \* La **santé physique et la santé psychologique** : pour répondre aux besoins d'accompagnement d'étudiant.e.s qui souffriraient du confinement
- \* Le **soutien aux études** : pour les étudiants.e.s qui ne possèdent pas d'ordinateur

## Quelles associations peuvent faire une demande ?


- \* Les associations dont 50% du bureau est composé d'étudiant.e.s
- \* Les associations domiciliées à l'Université Bordeaux Montaigne ou dans d'autres universités

## Quels critères les projets doivent-ils respecter ?


- \* Concerner le public étudiant, majoritairement celui de l'Université Bordeaux Montaigne (sites de Pessac, Renaudel Bordeaux et Agen)
- \* Être complémentaire avec les initiatives d'autres organismes (**CROUS**, **Espace Santé Étudiants**, collectivités et associations)
- \* Respecter les consignes de distanciation pour protéger tant les accompagnant.e.s que les bénéficiaires

**Pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale, tous les dossiers FSDIE seront instruits au fil de l'eau et avec la plus grande réactivité dans le cadre d'une procédure adaptée à la situation.**


## **Télécharger sa demande de FSDIE**

Pour avoir plus de détails sur cette procédure exceptionnelle et remplir votre demande d'aide, veuillez **télécharger**  **ce document**.

## **Transmettre sa demande**

Après avoir rempli le dossier, merci de le transmettre à  [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr) accompagné des pièces jointes suivantes :

- \* Les statuts de l'association signés
- \* Les photocopies des cartes étudiantes des membres du bureau
- \* Un RIB

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez écrire à  [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr)